



## Biosécurité en élevage de volailles

**Formation obligatoire** pour toute personne intervenant en élevage ayant une activité commerciale.

**Aurore TOSTI**, directrice du GDS, formatrice agréée



**Éleveurs de volailles ayant une activité commerciale**



**Vendredi 10 janvier 2025 de 9h à 17h**



**Chacun travaille sur son propre plan de biosécurité**



**Formation certifiante "Biosécurité"**

 **Rives**

## Objectifs



- Comprendre l'importance de la prévention de la l'influenza aviaire, ses causes et symptômes.
- Etre capable de concevoir, mettre en place et gérer un plan de biosécurité pour son exploitation.
- Etre capable de mettre en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène sur l'exploitation (la biosécurité ne servant pas juste à se préserver de l'influenza aviaire).



## Méthodes pédagogiques

**Journée en salle :** Présentation Powerpoint ; échanges stagiaires/formateur. Travail sur des cas concrets.

Chaque participant travaille sur son plan personnel de biosécurité. Le support présenté est distribué aux participants.

## Au programme de la journée

### Module 1 : en salle

- Présentation de l'influenza aviaire Hautement Pathogène ou grippe aviaire : la maladie, sa cause, son importance, sa contagiosité.
- Principes de base de biosécurité et règles de nettoyage-désinfection.

### Module 2 : en salle

- Présentation et explication de l'Arrêté Ministériel.
- Elaboration du plan de biosécurité par chaque éleveur et discussion de chaque cas en groupe.



**Pour les éleveurs éligibles VIVEA**



**Repas offert pour les adhérents**



**Vendredi 10 janvier 2025**  
de 9h à 17h

## Contact :

Responsable de stage : Céline SAVOYAT  
- au standard du GDS : 09 74 50 85 85  
- par mail : gds38@reseaugds.com

## Tarifs de la formation

|                                                  | Eleveur<br>adhérent au<br>GDS 38 | Eleveur non<br>adhérent<br>au GDS 38 |
|--------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Eleveur éligible<br>au fonds VIVEA<br>ou OCAPIAT | 0 €                              | 20 €                                 |
| Eleveur non<br>VIVEA ou<br>OCAPIAT               | 50 €                             | 70 €                                 |

Les éleveurs adhérents au GDS sont prioritaires.

Credit photo : Karsher

## Bulletin d'inscription

**Biosécurité en élevage de volailles - Vendredi 10 janvier 2025**

A renvoyer avant le 3 janvier à [gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com)  
ou GDS38, 145 espace trois fontaines, 38140 RIVES

N° EDE : .....

Nom de l'élevage : .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Spécificités alimentaires : .....

Qui vous a parlé de ce stage ?

☐ GDS

☐ Vétérinaire

☐ Autre

**Envoyer un chèque de 50 € au  
GDS 38 pour réserver votre place.**

Quelles sont vos attentes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux  
autres participants pour un éventuel covoiturage :

☐ Oui

☐ Non

J'amène un plan de mon exploitation (ou une vue  
aérienne) et des feutres de couleur pour réaliser mon  
plan de biosécurité pendant la formation.

Le plan regroupe tous les bâtiments d'élevage, les éventuels  
parcours extérieurs, l'aire d'équarrissage, les zones de stockage  
d'aliment), les éventuels points de vente à la ferme,....

Une **confirmation d'inscription** vous sera envoyée à réception de votre **dossier complet (chèque + bulletin)**

Une **attestation de présence** vous sera envoyée le jour de la formation.

Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FSE.

Il n'y a aucun prérequis à avoir.

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage, Céline SAVOYAT.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : nous contacter.

Règlement intérieur disponible sur [www.frgdsaura.fr](http://www.frgdsaura.fr)